ou annotation





Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 22 juin 2021 à huis clos par conférence téléphonique, à 9 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Rachel Fluet en présence des conseillères Renée Ouellette et Isabelle Verreault, des conseillers François Baugée et Guy Laplante formant tous quorum Par absences motivées, étaient absents les conseillers François Descarreaux et Robert Veillette. La conseillère Isabelle Verreault agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- Ouverture de la séance 1.
- Nomination d'une secrétaire d'Assemblée 2.
- Adoption de l'ordre du jour
- **Affaires nouvelles** 4.
- Attribution du contrat 532900172001- Réfection du rang Sud-Est à l'entreprise Maskimo Construction Inc. (résolution)
- Convention de prestation de services Réfection du 4.2 rang Sud-Est - Englobe (résolution)
- Offre de service professionnel pour la surveillance de 4.3 chantier par le Groupe DLA S.E.N.C. - Projet de réfection du rang Sud-Est (résolution)
- Signataires aux affaires bancaires pour la Caisse 4.4 populaire (résolution)
- Changement du nom et du NIP de la carte de crédit 4.5 à la Caisse populaire (résolution)
- Signataires pour l'autorisation des dépenses 4.6 (résolution)
- Autorisation pour effectuer les dépôts bancaires à la 4.7 Caisse populaire (résolution)
- Modification du comité de sélection (résolution) 4.8
- Embauche et Contrat de travail réceptionniste-4.9 téléphoniste (résolution)
- Modification au calendrier pour la séance de juillet 4.10 2021 (résolution)
- Clôture de l'assemblée 5.
- Levée de l'assemblée 6.
- Ouverture de la séance (9 h 32) 1.

L'article 152 du Code municipal du Québec stipule qu'une séance extraordinaire de tout conseil peut être convoquée en tout temps par le chef, le secrétairetrésorier ou par deux membres du conseil, en donnant



2021-06-04

2020-06-05

44

par écrit un avis spécial de telle séance à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent,

L'ouverture de la séance est adoptée par le conseiller François Baugée et secondée par le conseiller Guy Laplante.

2. Nomination d'une secrétaire d'Assemblée

La conseillère Isabelle Verreault est nommée à l'unanimité comme secrétaire d'assemblée. Proposée par le conseiller Guy Laplante et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Baugée et secondée par le conseiller Guy Laplante.

4. Affaires nouvelles

4.1 Attribution du contrat 532900172001 - Réfection du rang Sud-Est à l'entreprise Maskimo Construction Inc.

CONSIDÉRANT QU 'un appel d'offre a été produit sur le système électronique (SEAO) pour le contrat 532900172001 : Réfection du rang Sud-Est le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la procédure et les délais suivis aux fins de cet appel d'offres sont en conformité avec l'article 935 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions pour cet appel d'offres le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Drolet, secrétairetrésorière adjointe accompagnée de l'inspecteur municipal M. Daniel Bouvier ont procédé à l'ouverture des soumissions le 19 avril 2021 à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Morin, ingénieur et coordonnateur de direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a analysé toutes les soumissions reçues et les a tous jugés conformes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Sud-Est ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ):

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Mme Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal désire suivre la recommandation de M. Gabriel Morin de la FQM et octroi le contrat de réfection du rang Sud-Est au plus bas soumissionnaire, selon les dates et modalités du cahier de charge de l'appel d'offre, à l'entreprise « Maskimo Construction Inc. », au montant de 517 824 \$ taxes en sus.

Daniel Bouvier
235266
COMMISSAIRE A
L'ASSERMENTATION
Pour le Outlee
Québec 188 883

Procès-verbal du 22 juin 2021

N° de résolution -06-06

ou annotation
N° de resolution

2021-06-07



QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Rachel Fluet ainsi que l'inspecteur municipal, M. Daniel Bouvier à signer toute entente, et débourser les frais tel que convenu avec l'entreprise Maskimo Construction

Convention de prestation de services -Réfection du rang Sud-Est - Englobe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit dans le cadre du projet de réfection du rang Sud-Est, recourir à des services spécialisés de contrôle de surveillance des matériaux et diverses analyses de laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyée le contrat de la réfection du rang Sud-Est à l'entreprise Maskimo Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de chantier par un géotechnicien et les analyses de laboratoires, ne sont pas comprises dans le contrat de réfection du rang Sud-Est:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une convention de prestation de services de la firme géotechnique Englobe au montant de 16 428.95 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Sud-Est ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Rachel Fluet, ainsi que l'inspecteur municipal, M. Daniel Bouvier à payer les montant entendus dans la convention de prestation de services de la firme Englobe au montant maximum de 16 428.95 \$ avant taxes.

Offre de service professionnel pour la surveillance de chantier par le Groupe DLA S.E.N.C. - Projet de réfection du rang Sud-Est.

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs DLA S.E.N.C. a été mandatée par le conseil municipal par résolution 2019-10-13, pour la préparation d'un rapport d'étude, afin de donner des recommandations à la Municipalité pour le remplacement et ou la réparation de la chaussée sur le rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyée le contrat de la réfection du rang Sud-Est à l'entreprise Maskimo Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de réfection du rang Sud-Est, les services de surveillance de chantier par un ingénieur ne sont pas compris dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service du Groupe DLA S.E.N.C., firme d'ingénieurs pour la surveillance de chantier;

2021-06-08

2021-06-09



CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Sud-Est ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : Mme Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE ces services sont offerts à la Municipalité sur une base horaire à un taux de 125 \$. Le Groupe DLA S.E.N.C. estime les coûts de la surveillance de chantier à 40 heures par semaine pendant trois (3) semaines pour un maximum de 15 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Rachel Fluet ainsi que l'inspecteur municipal, M. Daniel Bouvier à signer toute entente, et débourser les frais tel que convenu avec la firme DLA S.E.N.C.

4.4 Signataires aux affaires bancaires

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les affaires bancaires pour et au nom de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Drolet a quitté ses fonctions de secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'abroger la résolution 2021-03-04 autorisant Mme Louise Drolet à signer pour et au nom de la Municipalité les affaires bancaires, afin d'ajouter madame Renée Ouellette, mairesse suppléante et monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, comme signataires des affaires bancaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil nomme Mme Rachel Fluet, mairesse, Mme Renée Ouellette, mairesse suppléante, et temporairement jusqu'à l'embauche d'une direction générale et/ou secrétaire-trésorière adjointe, M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal, signataires des affaires bancaires de la Municipalité.

4.5 Changement du nom inscrit à la carte de crédit à la Caisse populaire.

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de modifier le nom du titulaire ainsi que le numéro d'identification personnel (NIP) de la carte de crédit de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Mme Michelle Cantin a quitté ses fonctions de directrice générale le 31 décembre 2020;



2021-06-10

2021-06-11



EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR: M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : Mme Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil autorise temporairement jusqu'à l'embauche d'une direction générale et/ou secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, à devenir détenteur de la carte de débit ainsi que de la carte de crédit de la Municipalité.

4.6 Signataires pour l'autorisation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE la vacation des postes de direction générale ainsi que secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses essentielles pour le bon fonctionnement de la municipalité, qui respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal mandate madame Rachel Fluet, mairesse et temporairement jusqu'à l'embauche d'une direction générale et/ou secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, a autorisé les dépenses ainsi que payer les factures accessibles.

4.7 Autorisation pour effectuer les dépôts bancaires à la caisse populaire

CONSIDÉRANT QUE la vacation des postes de direction générale ainsi que secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les paiements reçus doivent être déposés dans le compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Rachel Fluet, mairesse supervisera les opérations de préparation des dépôts bancaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Daniel Bouvier
235266
COMMISSAIRE À
L'ASSERMENTATION
Pour le Québec
Québec LES 300



N° de résolution
Ou annotation
N° de resolution
Ou annotation

2021-06-13

QUE le conseil municipal autorise temporairement jusqu'à l'embauche d'une direction générale et/ou secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, a effectué les dépôts bancaires pour la municipalité.

4.8 Comités municipaux 2021

CONSIDÉRANT que madame Louise Drolet est maintenant à la retraite et qu'elle siégeait sur le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil procède à la modification de l'employé qui siège sur le comité de sélection. Remplacer la Secrétaire-trésorière adjointe, par l'inspecteur municipal.

4.9 Embauche et contrat de travail de la réceptionniste-téléphoniste

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Drolet a quitté ses fonctions de secrétaire-trésorière adjointe et que le poste de réceptionniste est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit répondre aux questionnements des citoyens qui téléphonent à l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour un offre d'emploi pour l'embauche d'une réceptionniste-téléphoniste a été publié sur divers sites internet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont rencontré deux (2) candidates et que la personne retenue fut Mme Mylène Doré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : Mme Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection composé de Mme Isabelle Verreault, conseillère, Mme Rachel Fluet, mairesse et M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics;

QUE l'embauche au poste de réceptionnistetéléphoniste soit effective à partir du 23 juin 2021 au salaire de 15.50\$/hre. Que l'inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail.

4.10 Modification au calendrier de la séance publique du mois de juillet 2021

2021-06-14 Daniel Bouvier 235266

COMMISSAIRE À
L'ASSERMENTATION
Pour le Québec

COMMISSAIRE À
L'ASSERMENTATION
Pour le Québec
RES 233

Proces verbal du 22 juin 2021



N° de résolution ou annotation

de resolution ou annotation **CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit tenir une session régulière au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décider qu'une séance ordinaire prévue au calendrier débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: M. Guy Laplante

APPUYÉ PAR : M. François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal modifie la séance ordinaire du 13 juillet 2021, prévue au calendrier, pour le 6 juillet 2021 à l'heure habituelle – 19h30. Un avis public sera émis.

5. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR: la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR: le conseiller Guy Laplante

6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 10h01

Rachel Fluet, mairesse

Calle Daveland dirduce géneral

nairesse suppliente

Joanille Verreundi

Isabelle Verreault,

conseillère et secrétaire d'Assemblée

Danlei Bouvier
235266
COMMISSAIRE À
L'ASSERMENTATION
Pour le Québec



Nº de résolution ou annotation